

## CIRCULATION

# AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 5 janvier 2021, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Toute circulation sera interdite dans de la Route de Luxembourg à Consdorf entre les maisons n°1 et n°45, sauf celle des riverains et fournisseurs.

La zone barrée sera mise en place en fonction du chantier.

Cette prescription sera indiquée par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE II

Toute circulation sera interdite dans la Rue Hiehl à Consdorf, sauf celle des riverains et fournisseurs.

### ARTICLE III

Le présent règlement est en vigueur à partir du lundi 18 janvier 2021 de 7:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

### ARTICLE IV

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE V

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 5 janvier 2021

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

